



Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

COMPTE RENDU

CONSEIL COMMUN DE LA FONCTION PUBLIQUE FORMATION SPÉCIALISÉE

« CONDITIONS DE TRAVAIL, HYGIÈNE, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL » RÉUNION DU 24 SEPTEMBRE 2015

Une nouvelle réunion de la Formation spécialisée « CONDITIONS DE TRAVAIL, HYGIÈNE, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL » du Conseil commun de la Fonction publique a eu lieu le 24 septembre, sous la présidence de Jean Debeaupuis, Directeur général de l'Offre de soins, et comme à chaque fois en la présence de l'ensemble des Directions générales, à savoir la Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique (DGAFP), la Direction générale des Collectivités locales (DGCL), et bien sûr la DGOS, ainsi que des représentants des collèges des employeurs, tant celui de la Territoriale que celui de l'Hospitalière. Toutes les organisations syndicales représentatives étaient également présentes.

À cette occasion, la **FA-FP** était représentée par le Docteur André Guéneq, titulaire, accompagné de Pascal Kessler, en qualité d'expert.

L'ordre du jour de cette réunion portait sur trois points :

- approbation des comptes rendus des réunions de la Formation spécialisée du 20 mai 2015 et du 22 juin 2015
- validation du programme de travail de la Formation spécialisée pour les années 2015-2016
- prise en charge de l'inaptitude dans la Fonction publique : reclassement des agents et instances médicales.

L'approbation des comptes rendus n'a pas été le souci majeur de la réunion, malgré quelques demandes légères de corrections ; l'interrogation importante a été de savoir comment les membres de la Formation spécialisée pourraient avoir accès aux versions définitives de ces comptes rendus validés. La solution consistera en la mise en place d'un espace réservé sur Internet, pour répondre à cet objectif.

Le second point de cette séance avait pour objectif de valider le programme de travail de la Formation spécialisée pour les années à venir. Après un échange entre l'ensemble des participants, un programme prévisionnel de principe a été validé, prenant en compte les observations émises lors de cet échange. Ce programme pourra être ajusté en fonction de l'avancement des travaux sur les différents thèmes.

Le dernier point formel de la séance a permis de faire un large tour d'horizon de la question de la prise en charge de l'inaptitude dans la Fonction publique, l'objectif de cet échange étant la préparation par le groupe de travail de la thématique Santé Sécurité au Travail –SST- dans le cadre de l'agenda social.

Ce tour d'horizon généraliste a été l'occasion de faire l'état des lieux, le point réglementaire sur les instances -comités médicaux et commissions de réforme- de rappeler l'existence de deux rapports datant maintenant de plusieurs années émanant d'Inspections générales, ou de la DGAFP.

../..

De l'avis général, les pratiques sont hétérogènes, le fonctionnement des instances largement défaillant, et les solutions difficiles à mettre en œuvre en l'état.

Un constat de licenciements abusifs ou de mise à la retraite d'office comme solution de secours a été fait et largement regretté.

Une mise à plat des textes, des instances et des pratiques de gestion humaine est absolument nécessaire. Seule une organisation croisant les ressources humaines, la médecine préventive et les autres acteurs de carrière (formation par exemple) pourra aboutir à des pratiques efficaces.

Cela a été également l'occasion pour les représentants des employeurs des trois versants de la Fonction Publique de présenter, pour certains un état des lieux sans trop de complaisance, pour d'autres des bonnes pratiques mises en œuvre dans ce domaine.

Dans son intervention, la **FA-FP** a évoqué la réalité du terrain, à savoir :

- l'incurie de certaines collectivités à anticiper sur les problèmes d'adaptation de postes, qui est l'une des premières actions concrètes à mener pour un retour rapide des agents dans leur milieu de travail
- l'impossibilité pour beaucoup de services de ressources humaines de se prononcer dans des délais raisonnables sur des imputabilités comme le permet la réglementation, renvoyant parfois à l'avis des commissions de réforme des mois après l'accident au détriment des droits de l'agent
- la velléité de certaines collectivités de créer leurs propres commissions de réforme en détournant la possibilité pour les collectivités non affiliées aux centres de gestion d'assurer le secrétariat de leurs instances. **Secrétariat ne veut pas dire instance**. La **FA-FP** demande d'ailleurs à ses composantes de veiller sur aux respects de la règle !
- Même si l'anticipation de retour au travail a été menée à bien par l'employeur, le bénéfice de cette anticipation est souvent réduit à néant par des délais de plusieurs mois de traitement des dossiers par les instances, point qui n'est plus admissible.

La prochaine réunion de la Formation spécialisée n° 4 est programmée pour le 3 décembre prochain avec comme points prévisionnels à son ordre du jour :

- Présentation du PST3
- Présentation de la loi « santé »
- Présentation du bilan de la mise en œuvre de l'accord RPS.

Alors que dans le cadre de la concertation Santé Sécurité au Travail –SST- issue de l'agenda social, le calendrier prévisionnel et les thématiques pourraient être les suivants :

- 6 octobre 2015 : Reclassement, Inaptitude, ATMP, Instances Médicales (Groupe Travail n° 2 -GT2-)
- 26 novembre 2015 : Risques Professionnels (GT3)
- Janvier 2016 : Pénibilité (Compte Pénibilité) (GT4)

Pour mémoire, l'ensemble de ces dossiers sont suivis au sein de la **FA-FP** par :

- le Docteur André Guéneac (vision inter-fonction publique)
- Valérie Guertin (pour la Territoriale)
- Pascal Paquier (pour la Territoriale)
- Éric Labourdette (pour l'Hospitalière).

